



**Bienvenue dans la grande
famille de
l'Office d'Habitation
des Maskoutains et d'Acton!**

Jean-Claude Ladouceur, MBA
Directeur général



À la demande de la Société d'habitation du Québec, nous avons entrepris, il y a déjà 2 ans, le processus de regroupement des offices d'habitation. Nous avons donc réalisé, en équipe avec les représentants des conseils d'administration, les directeurs d'offices et les municipalités, le regroupement que nous connaissons aujourd'hui. La démarche s'est faite en harmonie et en respect avec les façons de faire de chacun.

Actuellement, il n'y a eu que 11 regroupements sur une possibilité de 110. C'est donc avec fierté que nous pouvons souligner le travail de chacun dans nos organisations respectives. Bien entendu tout n'est pas tout à fait au point puisque nous sommes dans une période de transition qui va probablement s'échelonner sur toute l'année 2018.

Le regroupement nous permet d'offrir des services qui n'étaient pas possibles avant. On peut noter les demandes de transfert pour des raisons de santé. Celles-ci doivent être faites par écrit et déposées au comité de sélection/location pour étude et approbation. Il y a eu également une demande de médiation afin de faciliter l'harmonie entre deux locataires.

Pour avoir le meilleur service pour des réparations, nous vous rappelons de communiquer directement avec Monsieur David Landry au 450-774-5188 option 2. Il se fera un plaisir de s'assurer du suivi de votre demande.

**Fusion des OMH,
l'exemple de St-Hyacinthe:
Reportage de René Saint-Louis**

Il y a quelques semaines, un journaliste de Radio-Canada souhaitait faire une entrevue avec notre organisation pour voir comment se déroulait le regroupement de nos 9 Offices d'habitation. Pour faire suite à l'entrevue réalisée avec le directeur général, le journaliste s'est rendu à Saint-Dominique pour une rencontre avec un groupe de locataires et ce fut une expérience intéressante.

Pour écouter le reportage sur le web, allez à l'adresse suivante :

<https://ici.radio-canada.ca/premiere/emissions/le-15-18/episodes/404622/audio-fil-du-mardi-10-avril-2018>



Les locataires de Saint-Dominique ont rencontré René Saint-Louis, journaliste à Radio-Canada, afin de donner leurs commentaires au sujet de la fusion.



Le 1er juillet 2018, un important changement à la loi devrait entrer en vigueur : il sera permis pour les adultes canadiens de consommer du cannabis à des fins récréatives.

Dans les logements de l'Office d'Habitation des Maskoutains et d'Acton, le règlement sur le tabac s'appliquera en ce qui concerne la marijuana.

« Loi sur le tabac »

27.1- *Le locataire s'engage à ne pas fumer dans les espaces collectifs intérieurs, en outre dans les vestibules, corridors, cages d'escalier, buanderies, salles de toilettes publiques, ascenseurs, salles d'entreposage collectif, garages, ateliers, salons des résidents, salles communautaires et tout autre espace communautaire à l'intérieur des bâtiments. »*



« Le droit du fumeur au respect de sa vie privée est limité par le droit des autres occupants d'un immeuble à jouir paisiblement de

« La cohabitation harmonieuse »

Le locataire, ainsi que les gens à qui il permet l'accès à son logement, s'engage à ne causer aucun bruit excessif ou aucun désordre de nature à troubler la jouissance paisible des lieux loués et ce autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de son logement et des espaces communautaires .

44.1- *Si le locataire a un problème avec un autre locataire, il doit tenter d'en arriver à une entente en s'expliquant avec lui.*

44.2- *Si aucun arrangement ne survient et qu'il croit être lésé dans ses droits de locataire, il peut déposer une demande d'intervention écrite et signée au bureau de l'OH, en décrivant clairement la situation, les dates et heures des événements. La demande d'intervention sera traitée de façon confidentielle.*

44.3- *Toutefois, dans le cas où l'OH devra entreprendre une action légale à la Régie du logement, suite à une plainte, le signataire sera susceptible d'être appelé à témoigner. »*

Entretenir une bonne relation avec ses voisins, c'est aussi aider à sa qualité de vie.

Le voisinage fait se rencontrer nos frontières et celles des autres : les frontières des odeurs, des sons, des habitudes de vie, des valeurs, de notre intimité, de nos animaux, de nos opinions politiques, etc. Devenir de bons voisins demande de part et d'autre, de prévenir les dérapages et de s'adapter activement aux risques de tensions.



Départ

12.1- **Si le locataire souhaite quitter son logement, il doit en aviser l'OHMA par écrit, trois (3) mois à l'avance. Durant cette période d'avis, il doit continuer à payer le loyer de son logement.** Nous vous rappelons que de quitter un logement sans cet avis, entraîne pour vous et tous les membres de votre ménage, une pénalité de cinq (5) ans pour déguerpissement, avant de pouvoir déposer à nouveau une demande de logement en HLM.

12.2- À la date du déménagement, le locataire devra remettre le logement en bon état et libre de tout objet. De plus, le locataire devra remettre au bureau toutes les clés, incluant les clés de la boîte aux lettres en sa possession, faute de quoi l'OMH se verra dans l'obligation de facturer les coûts des nouvelles serrures.

12.3- **Le logement du locataire sera inspecté, en raison de son départ. Advenant que des bris provenant d'un usage abusif des lieux soient constatés, il sera susceptible d'en être tenu responsable et de devoir payer les frais de réparations nécessaires.**



Truc de P.E.

Un truc pour empêcher vos éviers, lavabos ou votre bain de se boucher consiste à installer des filtres qui bloqueront le passage aux déchets de tables, aux cheveux ou aux petits objets qui peuvent se retrouver dans les drains. Vous retrouverez des ensembles de filtres dans les quincailleries, les grandes surfaces et même dans les magasins du dollar. Une petite dépense qui vous évitera de recevoir une facture pour un renvoi bouché !



L'entretien de votre logement : votre responsabilité!

Profitez de l'arrivée du printemps pour faire le tour, prendre en note les réparations qui pourraient être faites et informez le Service des immeubles. Profitez du beau temps qui revient pour faire le grand ménage : jetez, recyclez ou donnez ce qui ne vous sert plus. Vérifiez les dates de collecte des gros rebuts, aérez votre logement, changez vos meubles de places et nettoyez votre cour si vous en avez une!

Mettez un peu de fraîcheur dans votre environnement et profitez du beau temps!



En dehors des heures de bureau, nous avons un service téléphonique pour les URGENCES

Une **urgence**, c'est une situation qui nécessite une **ACTION IMMÉDIATE**, car elle met en péril la **SÉCURITÉ** des locataires ou peut causer des **DOMMAGES** au logement ou à l'immeuble.

Quand vous appelez pour une urgence, expliquez clairement quel est le problème et laissez un numéro de téléphone où **ON POURRA VOUS REJOINDRE**.

RESTEZ DISPONIBLE, car le service d'appel téléphonique contactera le préposé de garde et ce dernier vous rappellera dans les **plus brefs délais** afin de prendre les mesures nécessaires.

Le saviez-vous ?



Si vous utilisez une piscine pour enfants, elle doit être **vidée de son eau tous les jours** et son utilisation ne doit pas endommager le terrain, propriété de l'OHMA.

Nous vous rappelons qu'en aucun temps vous ne devez laisser une piscine, aussi petite soit-elle, sans surveillance.

Bon été!



INFO-TRAVAUX

St-Hyacinthe	Terrasse du Patro	Remplacement des plinthes électriques des 48 maisonnettes	85 000\$
		Mises aux normes incendie	25 000\$
	1200 Eugène-Tremblay	Peinture des aires communes	5 000\$
	75 Ste-Marie	Réfection du parement	50 000\$
		Réfection de la toiture	50 000\$
	200 à 280 Vaudreuil	Réfection de la toiture	75 000\$
	2975 St-Prosper	Plan et devis pour travaux 2019.	125 000\$
	1375 Marguerite-Bourgeoys	Projet spécial (parement)	1 328 000\$
	90 Mondor	Peinture des aires communes	10 000\$
	1400-1420 St-Jacques	Remplacement des portes principales	60 000\$
		Réfection et agrandissement du stationnement et enclos à déchet	100 000\$
	1925 Pratte	Remplacement de l'unité de ventilation au toit	65 000\$
St-Pie	85 Despars	Remplacement du parement métallique	72 000\$
Upton	368 Bernard	Réfection de la toiture	67 500\$
		Remplacement quincaillerie de portes	7 000\$
Acton Vale	800 4 ^e Avenue	Réfection de la toiture	65 000\$
		Mises aux normes incendie	36 000\$
	1100 Guertin	Mises aux normes incendie	19 000\$
	1285 Ricard	Mises aux normes incendie	20 000\$
		Séparation coupe-feu et quincaillerie	25 000\$
Ste-Madeleine	20 Des Fondateurs	Réfection toiture et parement	145 000\$
		Mises aux normes incendie	25 000\$
Saint-Denis	148 Ste-Catherine	Remplacement d'un chauffe-eau central	4 500\$
		Remise à neuf de logements	10 000\$
St-Antoine	1032 Du Rivage	Remplacement des plinthes électriques dans les aires communes	10 000\$



Pour nous joindre

Pendant les heures de bureau :

Réparations :

David Landry 450-774-5188 option 2
d.landry@omhsthyacinthe.ca

Sélection location, bail, ajustement de loyer, demande de transfert :

Martine Cloutier 450-774-5188 poste 22
m.cloutier@omhsthyacinthe.ca

Autres renseignements :

Geneviève Robert 450-774-5188 poste 21
reception@omhsthyacinthe.ca

Heures d'ouverture du bureau :

Lundi au jeudi
 de 8h30 à 11h45 et de 13h00 à 16h00
 Vendredi de 8h30 à 11h45

Site web :

<https://www.omhsthyacinthe.ca/>

EN DEHORS des heures de bureau:

450-774-5188

Attendez que quelqu'un réponde

NPD

Brigitte Sansoucy

Députée Saint-Hyacinthe - Bagot

450 771-0505
brigitte.sansoucy@parl.gc.ca
brigittesansoucy.npd.ca

ASSEMBLÉE NATIONALE
 QUÉBEC

Chantal Soucy

Députée de Saint-Hyacinthe

1970, rue des Cascades Ouest
 Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 3J5

Tel : 450 773-0550 | chantal.soucy.sahy@assnat.qc.ca